



Préavis municipal N° 13/2025 :

Modernisation du chalet de Denezy et intégration d'une buvette dans le cadre du PDRA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs, Bertrand Pollien, Lionel Jotterand, Samuel Aubert, Jean-Marcel Riond et Vincent Fellrath, rapporteur, s'est réunie le 26 novembre 2025 en présence de Monsieur Yves-Alain Bigler, Municipale.

M, Bigler nous a présenté le dossier et a répondu à toutes nos questions.

La municipalité nous a certifié que la subvention de 54% de la confédération était acquise.

La commission salue la volonté des autorités de soutenir un projet de mise en valeur du patrimoine agricole régional et sa volonté de pérenniser l'utilisation du chalet.

Nous soulevons néanmoins le problème du parking prévu au refuge, qui pourrai s'avérer insuffisant lors de l'utilisation conjointe des deux lieux et demandons à la municipalité d'étudier des mesures d'accompagnements pour éviter les conflits d'usage.

La commission se réjouit du dynamisme de la société d'estivage à concrétiser ce projet et idéalise déjà un futur conseil à la buvette de Denezy.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission propose au conseil communal de Montanaire d'adopter le préavis N°13/2025 tel que présenté.

St-Cierges le 1er décembre 2025

Bertrand Pollien

Lionel Jotterand

Samuel Aubert

Jean-Marcel Riond

Vincent Fellrath (rapporteur)